

Montpellier, le 1er juillet 2009

A Madame MERLIER
Directrice Départementale
de la PJJ de l'Hérault

s/c de Madame DUMAS
Directrice du CAEI de Montpellier
Par intérim

Nous, une partie des personnels du CAEI de Montpellier, sommes conduits à refuser l'entretien professionnel de l'année 2008/2009.

La direction du service était assurée par Monsieur Rémy jusqu'en février 2009 (détachement auprès du Préfet). Madame Dumas, chef de service à Ueaj d'Aniane a pris l'intérim de direction de l'ensemble du service en février 2009.

Cet interim couvre donc une période de cinq mois .

De son propre aveu, ce temps restreint ne lui a pas permis de maîtriser le fonctionnement du CAEI de Montpellier.

- Régulièrement, elle montre une confusion complète dans son analyse de notre activité.
- Cette méconnaissance aboutit souvent à des conflits entre la Directrice par intérim et les personnels. Une tension quotidienne et un climat d'incompréhension se sont installés dans le service, et viennent parasiter la prise en charge des jeunes. Des altercations surviennent à chaque réunion institutionnelle.
- Tous ces éléments mettent en péril l'objectivité de l'évaluation d'une part, mais aussi la sérénité nécessaire au déroulement de ce type d'entretiens.

Nous décidons par conséquent de refuser des entretiens qui ne pourraient en aucun cas refléter le travail accompli.